



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
10 JUILLET 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 10 juillet, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni salle des Halles, en séance publique.

18 présents : M. Jérôme BÉGASSE, M. Frédéric SALAÛN, Mme Cécile BREGEON, M. Vincent BONNISSEAU, M. Florent BASLÉ, Mme Pascale MACOURS, M. Pierre AVENET, M. William POMMIER, Mme Florence STABLO, M. Jean-Michel GUÉNIOT, Mme Katell SEVIN-RENAULT, Mme Séverine BUFFERAND, Mme Fabienne MONTEBAULT, M. Samuel TRAVERS, Mme Laura ESNAULT, Mme Cécile MARCHAND, M. Sylvain NEVEU, Mme Leslie SALIOT formant la majorité des membres en exercice.

9 excusés :

M. Yves LE ROUX ayant donné pouvoir M. Vincent BONNISSEAU
Mme Jacqueline LE QUÉRÉ ayant donné pouvoir à M. Jérôme BÉGASSE
Mme Catherine LEBON ayant donné pouvoir à Mme Cécile BREGEON
M. Franck JOURDAN ayant donné pouvoir à M. William POMMIER
Mme Laetitia COUR ayant donné pouvoir à Mme Florence STABLO
Mme Morgane JÉZÉGOU ayant donné pouvoir à Mme Séverine BUFFERAND
M. Guillaume HUBERT ayant donné pouvoir à M. Frédéric SALAÛN
Mme Maëlle EVARD ayant donné pouvoir à Mme Katell SEVIN-RENAULT
M. Grégory FONTENEAU ayant donné pouvoir à M. Samuel TRAVERS

0 absent

Secrétaires de séance : Mme Katell SEVIN-RENAULT et Mme Fabienne MONTEBAULT

Date de convocation : le 30 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

2023_07_10_06

Nomenclature : 3.2.1

Cession à l'euro symbolique à NEOTOA de la parcelle ZI 389 avec le poste de refoulement

Rapporteur : M. le Maire

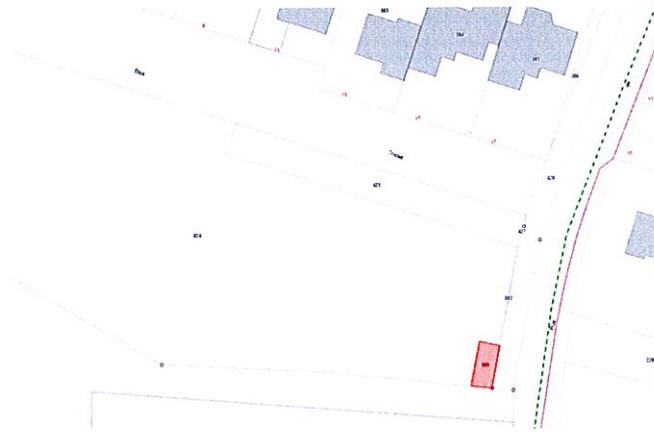
M. le Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre du projet de construction de logements sociaux portée par GASNIER PROMOTION, constructeur, et NEOTOA, futur gérant, il a été convenu entre la commune, Liffré-Cormier Communauté et NEOTOA de la vente à l'euro symbolique de la parcelle ZI 389 d'une contenance de 34 m², appartenant à la commune.

Cette parcelle est actuellement occupée par un ancien poste de refoulement qui sera remis en service par GASNIER PROMOTION, à leurs frais, pour procéder au raccordement au réseau d'assainissement collectif du futur programme de logements sociaux.

Liffré-Cormier Communauté procédera également à la vente des équipements présents sur ladite parcelle et dont il a la propriété.

Les frais d'actes notariés seront à la charge de l'acheteur.





Considérant qu'une évaluation de France Domaines n'est pas nécessaire pour ce type de cession,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **approuve la cession à l'euro symbolique de la parcelle ZI 389 à NEOTOA ;**
- **autorise M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à la gestion de ce dossier.**

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire : Jérôme BÉGASSE.

Une signature manuscrite en bleu est superposée sur le sceau officiel de la Mairie de Saint-Aubin-du-Cormier. Le sceau est circulaire et contient le nom de la commune et des informations sur son territoire.



Mairie

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier
Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr

www.saint-aubin-du-cormier.bzh